

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

**Procès-verbal des délibérations de la séance régulière du conseil municipal de Val-Joli, tenue en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 4 juillet 2016 à 20h00 sous la présidence du maire, Monsieur Rolland Camiré.**

Sont également présents, les membres du conseil, Messieurs Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté et madame Josiane Perron.

Monsieur le conseiller Stéphane Robidas a motivé son absence.

Madame Julie Brousseau, la directrice générale étant absente, madame Line D. Letendre, secrétaire adjointe, agira à titre de secrétaire d'assemblée.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal tel que prévu au point 2 de l'ordre du jour.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée s'est ouverte à 20h10.

**2016-07-116 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté appuyée par la conseillère Josiane Perron et résolu à la majorité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de régularité et de quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour \*
4. Approbation des procès-verbaux
  - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2016 \*
5. 1ere période de question du public
6. Correspondance \*
  - 6.1 Chevaliers de Colomb local 2841-demande aide financière 17 septembre
  - 6.2 SPAE : orientations de la SPAE concernant la prévention des morsures
  - 6.3 MRC Val Saint-François : Résolution CA-16-06-19 décrétant les travaux pour rétablir l'écoulement normal des eaux du cours d'eau du secteur St-Gabriel.
  - 6.3 Table de Concertation des aînés VSF : demande de commandite calendrier bottin 2017
7. Finance
  - 7.1 Autorisation de remboursement de taxe pour clients 2;98;116 et 439
  - 7.2 Chevaliers de Colomb local 2841/journée 75° anniversaire de leur fondation\*
  - 7.3 Autorisation des comptes \*
  - 7.4 Table de Concertation des aînés VSF : commandite pour calendrier-bottin 2017
8. Règlementation
  - 8.1 2016-10 Adoption : Second projet de règlement de zonage\*
  - 8.2 2016-03 Adoption : Règlement de modification du zonage 2004-6
  - 8.3 2016-12 Adoption : Premier projet de Règlement modifiant le règlement 2013-4 Entente entrepreneurs\*
  - 8.4 2016-11 Adoption : Règlement de taxation travaux aménagement Cour d'eau St-Gabriel\*  
8.4 est reporté à une autre séance
  - 8.5 2016-08 Avis de motion : augmentation des sommes imputées au Fond de roulement\*  
8.5 est reporté à une autre séance
  - 8.6 2016-09 Avis de motion : obligation d'installer des soupapes de sûreté \*

**8.6 est reporté à une autre séance**

**8.7 2016-13 Avis de motion** : abrogation du règlement 2000-2 feux à ciel ouvert\*

**9. Administration**

9.1 Fermeture période de vacances de la construction 2016

**10. Loisirs**

10.1 Entériner le contrat pour le responsable la cantine du terrain de balle et aide financière de départ

**11. Urbanisme**

11.1 Rapport du mois de juin de l'inspectrice en bâtiment, environnement et agraire \*

11.2 Suivi dossier cabane de patinoire : agrandissement proposé \*

11.3 CPTAQ pour 815 route 143

**12. Voirie**

**13. Affaires nouvelles et suivi**

13.1 Trottoir entrée avant Hôtel de ville

13.2 Fabrication et installation pour Mâts de drapeaux et drapeau Logo

13.3 Réponse à la MRC-implantation de bacs bruns

**14. Rapport des Comités**

Régie Incendie

Loisirs

Environnement

Trans-Appel

Urbanisme

Maire

**15. 2e période de question du public**

**16. Levée de l'assemblée**

**2016-07-117 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUIN 2016**

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron

Appuyé par le conseiller Raymond Côté

Et résolu à l'unanimité

que le procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2016 soit adopté tel que présenté.

**5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Plusieurs citoyens étaient présents et certains ont discutés des points suivants :

M. Laurent Tremblay

- Information sur le point 13.3 pour les bacs de compostage (brun).
- S'informe de la visite de l'éco-conseil Frédérick Bernier qui ne lui a pas parlé des bacs bruns (à suivre).

Questions pour le point 8.4 concernant la répartition des coûts pour le cours d'eau Saint-Gabriel :

- La Municipalité Val-Joli paie 90%
- La Ville de Windsor paie 10%

M. Laurent Tremblay

- Mentionne qu'habituellement ce sont les citoyens du bassin versant qui devraient payer.

Mme Geneviève Provost

- S'informe à savoir où en est le dossier de l'eau contaminée dans le rang 10 et sur la route 249.

## **6. CORRESPONDANCE**

La correspondance a été déposée à la table du conseil et étudiée par les membres du conseil qui ont demandé les suivis nécessaires.

Le dépôt de la correspondance aux archives tel que souhaité par le conseil est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité.

6.1 Chevaliers de Colomb local 2841 : demande d'aide financière pour la tenue d'une Journée familiale du 75<sup>e</sup> anniversaire de fondation Samedi, le 17 septembre 2016.

6.2 SPA de l'Estrie : orientations de la SPAE concernant la prévention des morsures.

6.3 MRC Val Saint-François : Résolution CA-16-06-19 décrétant les travaux pour rétablir l'écoulement normal des eaux du cours d'eau du secteur St-Gabriel.

6.4 Table de concertation des aînés du VSF : demande de commandite pour le calendrier-bottin de 2017.

## **7. FINANCE**

### **2016-07-118 7.1 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE TAXE POUR CLIENTS NUMÉROS 2, 98, 116,439**

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
Appuyé par la conseillère Josiane Perron  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la direction générale soit autorisée à rembourser les montants de taxes au crédit des contribuables ayant le numéro de client suivant :

Client 2 (matricule 8353-47-0875)  
Client 98 (matricule 8452-32-2039)  
Client 116 (matricule 8550-89-6737)  
Client 439 (matricule 8847-90-4899)

### **2016-07-119 7.2 CHEVALIERS DE COLOMB LOCAL 2841/JOURNÉE 75<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LEUR FONDATION**

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté  
et résolu à l'unanimité

que le conseil municipal accorde la somme de cent dollars (100\$) pour leur journée familiale tenue le 17 septembre prochain, dans le cadre des activités festives pour leur 75<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

### **2016-07-120 7.3 ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER**

Attendu que la directrice générale a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsable de leurs vérifications;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron  
Appuyé par le conseiller Raymond Côté  
Et résolu à la majorité des conseillers présents

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membres du conseil soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

## SALAIRES

Les chèques de salaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2016 représentent un total net de 15 214,02\$.

## INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE JUIN 2016

### MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

30 juin 2016

*Chèques émis (du 8 juin 2016 au 4 juillet 2016)*

*Sommaire par Date*

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
<b>Poste Banque: 54-110-00-000</b>						
201600312 (C)		2016-06-09	4		Bell Canada	180,43 \$
201600313 (C)		2016-06-09	28		HYDRO-QUEBEC	716,70 \$
201600314 (C)	5488	2016-06-09	789		LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION PÉTROLES	1 186,05 \$
201600315 (C)	5489	2016-06-09	62		VILLE DE WINDSOR	18 234,58 \$
201600316 (C)		2016-06-10	28		HYDRO-QUEBEC	80,46 \$
201600317 (C)		2016-06-10	494		VISA DESJARDINS	34,92 \$
201600318 (C)		2016-06-16	723		AXION	91,87 \$
201600319 (C)		2016-06-16	964		TELUS	93,82 \$
201600322 (C)	5491	2016-06-16	1175		LOISELLE, Melissa	100,00 \$
201600323 (I)	5492	2016-06-20	1176		Bernier Frédérick	156,00 \$
201600324 (I)		2016-06-27	68		RECEVEUR GENERAL	2 081,24 \$
201600325 (I)		2016-06-27	67		MINISTRE DU REVENU	5 083,72 \$
201600326 (I)		2016-06-27	745		FIDUCIE DESJARDINS	1 168,94 \$
201600327 (I)	5493	2016-06-30	8		Retraite QUÉBEC	429,30 \$
<b>Total des chèques émis avec le poste 54-110-00-000 ( du 8 juin 2016 au 4 juillet 2016)</b>						<b>29 638,03 \$</b>
201600321 *	5490	2016-04-06	67		MINISTRE DU REVENU	175,15 \$

\* Le chèque a été daté en date de la facture du Ministère, mais a été fait le 14 juin 2016, donc n'avait pas encore été adopté.

**Total réel des chèques émis avec le poste 54-110-00-000 (du 8 juin au 4 juillet 2016) 29 813,18 \$**

## COMPTES À PAYER EN DATE DU 4 JUILLET 2016

### MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

30 juin 2016

*Chèques émis (du 5 juillet 2016 au 6 juillet 2016)*

*Sommaire par Date*

N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	Montant
<b>Poste Banque: 54-110-00-000</b>					
201600332 (I)	5498	2016-07-05	10	CHEVALIERS DE COLOMB	100,00 \$
201600333 (I)	5499	2016-07-05	14	COOP DES CANTONS	193,77 \$
201600334 (I)	5500	2016-07-05	30	MARTINEAU COMMUNICATION &	296,64 \$
201600335 (I)	5501	2016-07-05	39	RÉGIE INTERMUNICIPALE SIRWINDSOR	87 230,52 \$
201600336 (I)	5502	2016-07-05	40	MONTY SYLVESTRE, Cons. Juridiq. Inc	70,11 \$
201600337 (I)	5503	2016-07-05	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	75,73 \$
201600338 (I)	5504	2016-07-05	70	PETITE CAISSE	20,33 \$
201600339 (I)	5505	2016-07-05	78	SINTRA INC	244,52 \$
201600340 (I)	5506	2016-07-05	152	SEL WARWICK INC	14 797,28 \$
201600341 (I)	5507	2016-07-05	230	VILLE DE SHERBROOKE	3 640,15 \$

201600342 (I)	5508	2016-07-05	477	FREDETTE NOVA	50,00 \$
201600343 (I)	5509	2016-07-05	579	SPA DE L'ESTRIE	2 145,78 \$
201600344 (I)	5510	2016-07-05	595	WURTH Canada Limited	102,45 \$
201600345 (I)	5511	2016-07-05	678	SANI ESTRIE INC	9 067,34 \$
201600346 (I)	5512	2016-07-05	714	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC	689,74 \$
201600347 (I)	5513	2016-07-05	744	TABLE DE CONCERTATION POUR AINÉS	75,00 \$
201600348 (I)	5514	2016-07-05	768	G.G. LAROCHE EXCAVATION	2 420,22 \$
201600349 (I)	5515	2016-07-05	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	233,41 \$
201600350 (I)	5516	2016-07-05	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION PÉTROLES	1 579,15 \$
201600351 (I)	5517	2016-07-05	799	MORIN MARC	1 110,66 \$
201600352 (I)	5518	2016-07-05	864	MOMO SPORTS SHERBROOKE	206,96 \$
201600353 (I)	5519	2016-07-05	887	EXCAVATION MICHEL MARCOTTE	2 115,54 \$
201600354 (I)	5520	2016-07-05	896	LES ENTREPRISES YVON MAURICE	1 138,25 \$
201600355 (I)	5521	2016-07-05	899	TREMBLAY JEAN-LUC	50,00 \$
201600356 (I)	5522	2016-07-05	917	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC	3 344,08 \$
201600357 (I)	5523	2016-07-05	929	Atelier Lavoie 9246-2720 QUEBEC IN	44,58 \$
201600358 (I)	5524	2016-07-05	950	GARY DACRES ENR	62,09 \$
201600359 (I)	5525	2016-07-05	954	JEAN-PIERRE CARPENTIER ENR.	2 475,69 \$
201600360 (I)	5526	2016-07-05	962	Excavation R. Toulouse & Fils	7 954,57 \$
201600361 (I)	5527	2016-07-05	977	IN-FO.CA	153,84 \$
201600362 (I)	5528	2016-07-05	1031	LE PROHON	452,58 \$
201600363 (I)	5529	2016-07-05	1072	LAPLANTE Philippe	50,00 \$
201600364 (I)	5530	2016-07-05	1109	Les équip.de bureau BOB POULIOT Inc	188,46 \$

**Total des chèques émis au 5 juillet 2016**

**143 379,44 \$**

201600328 (I)	5494	2016-07-06	477	FREDETTE NOVA	268,83 \$
201600329 (I)	5495	2016-07-06	1133	ST-AMANT AUDREY	399,88 \$
201600330 (I)	5496	2016-07-06	1142	HUPPE GHISLAIN	1 810,76 \$
201600331 (I)	5497	2016-07-06	1177	ST-AMANT EMILE	112,61 \$

**Total des chèques émis avec le poste 54-110-00-000**

**144 971,52 \$**

**2016-07-121 7.4 TABLE DE CONCERTATION DES AINÉS VSF :  
COMMANDITE POUR CALENDRIER-BOTTIN 2017**

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté  
Et résolu à la majorité des conseillers présents

Que le conseil municipal accorde la somme de soixante-quinze dollars (75\$) pour commandite pour une visibilité format carte d'affaires dans le cadre de l'élaboration du prochain calendrier-bottin 2017.

**8. RÈGLEMENTATION**

**2016-07-122 8.1 2016-10 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2004-6  
DANS LE BUT D'INTÉGRER LES VENTS DOMINANTS  
D'ÉTÉ DANS LE CALCUL DES DISTANCES  
SÉPARATRICES RELATIVES AUX INSTALLATIONS  
D'ÉLEVAGE ET D'AUTORISER LES ACTIVITÉS  
INDUSTRIELLES ARTISANALES DANS LA ZONES ID-6**

**Attendu que** la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparait nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**Attendu que** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des

articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Attendu qu'**une assemblée publique de consultation a été tenue le lundi 4 juillet 2016 sur le PREMIER projet de règlement no 2016-10;

**Attendu que** la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Gilles Perron,  
Appuyé par la conseillère Josiane Perron  
Et résolu unanimement

D'adopter par la présente le SECOND projet de règlement numéro 2016-10 conformément à l'article 128 de la Loi

**2016-07-123 8.2 2016-03 ADOPTION DU RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2004-6 DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé le conseiller Raymond Côté  
Appuyé par le conseiller Gilles Perron  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement no 2016-03 en décrétant et statuant ce qui suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-03**

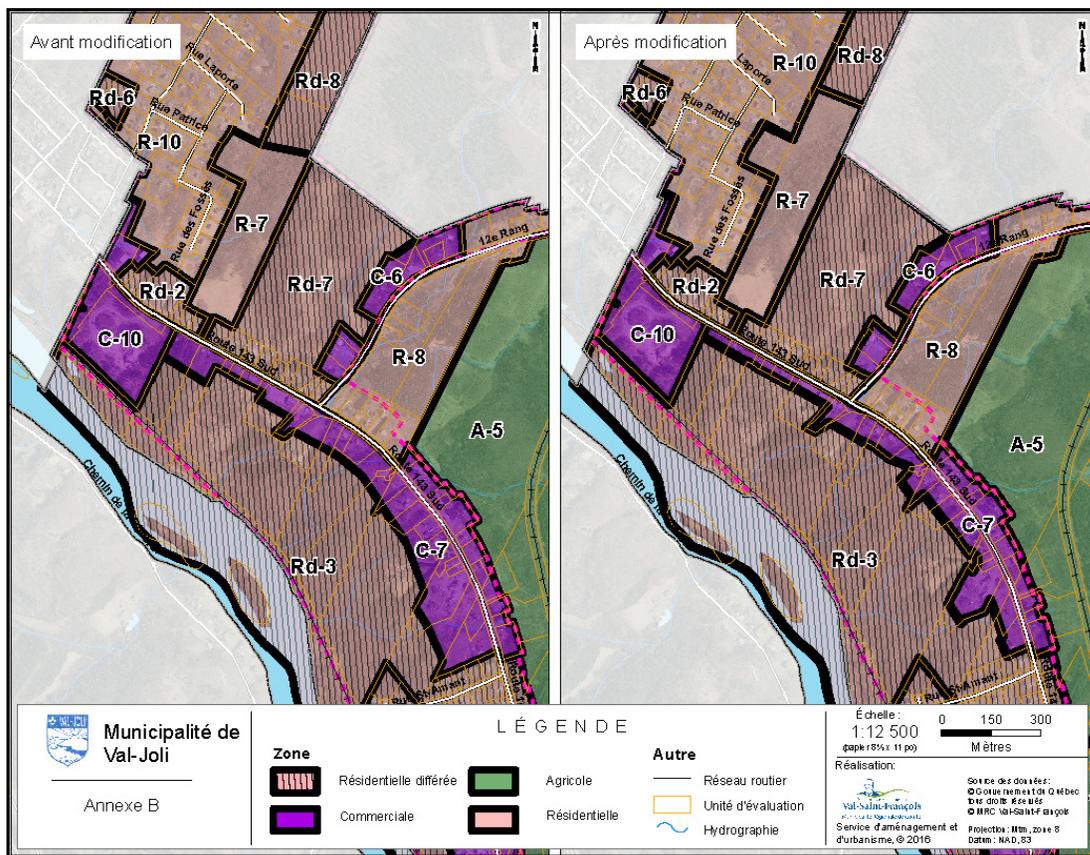
---

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 DANS LE BUT DE TRANSFÉRER DES ZONES PRIORITAIRES D'AMÉNAGEMENT ET DES ZONES D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉES, DE PERMETTRE LES HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE DANS LA ZONE C-10, D'AUTORISER LES HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES DANS LES ZONES R-1 À R-5 ET C-1 À C-10, DE PERMETTRE LES ÉTABLISSEMENTS AXÉS SUR L'AUTO DANS LA ZONE C-9 ET D'AUTORISER LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ARTISANALES DANS LA ZONE R-4.

---

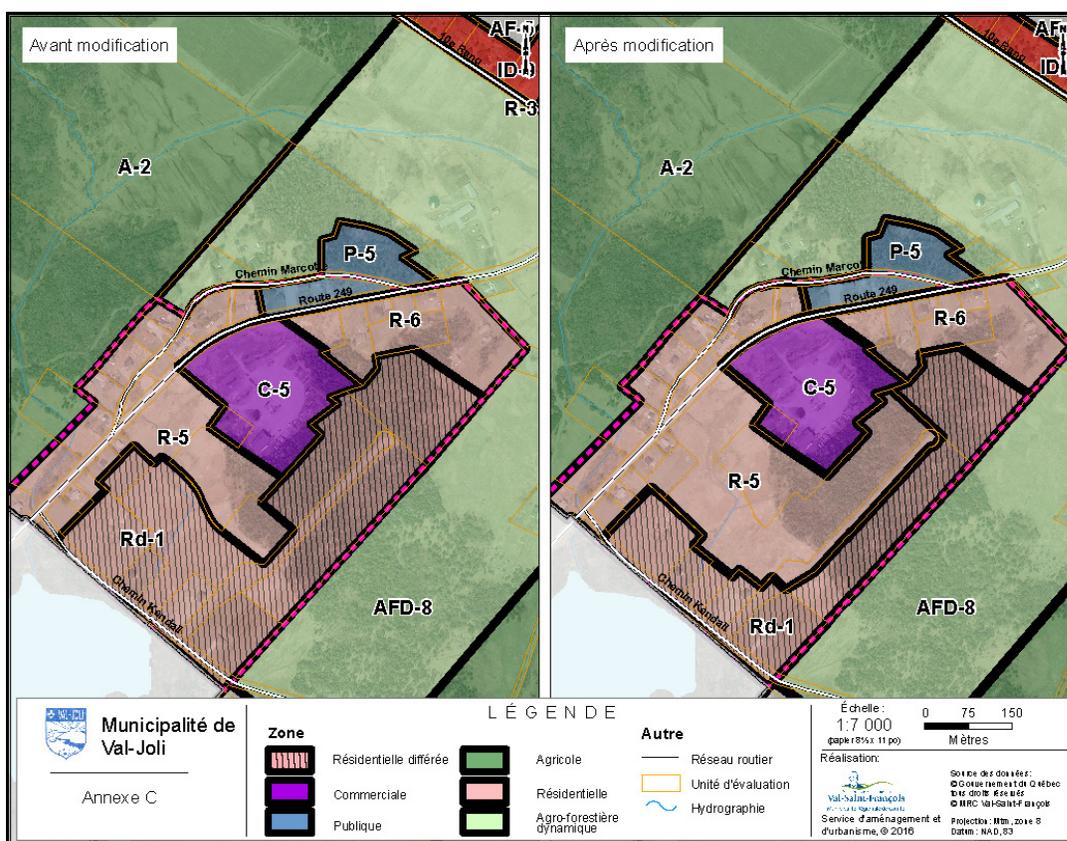
- CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Val-Joli;
- CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Val-Joli a modifié son plan d'urbanisme pour effectuer un transfert entre les zones prioritaires d'aménagement et les zones d'aménagement différées et qu'il est nécessaire d'assurer la concordance en modifiant le règlement de zonage;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Val-Joli désire permettre les habitations unifamiliales jumelées dans les zones R-1 à R-5 et C-1 à C-10





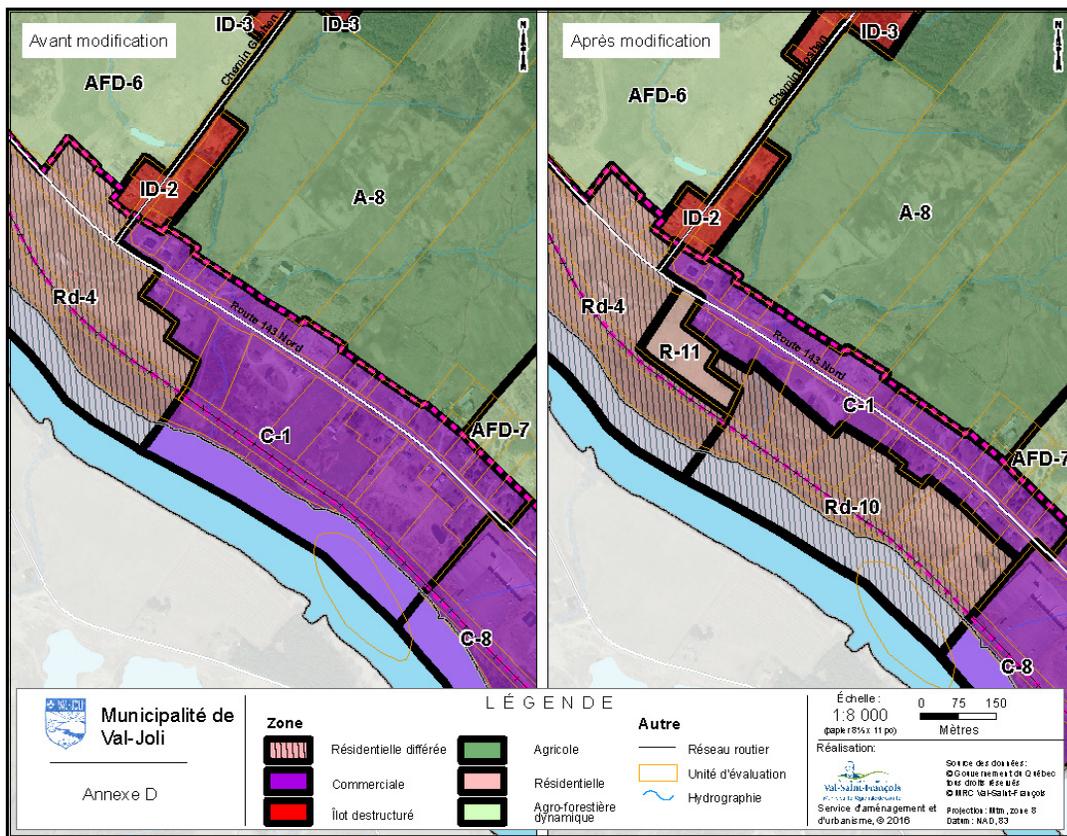
#### Article 4

Le plan de zonage # 6-0800-Z faisant partie intégrante du règlement de zonage # 2004-6 est modifié par l'agrandissement de la zone R-5 à même une partie de la zone Rd-1 tel que montré ci-dessous.



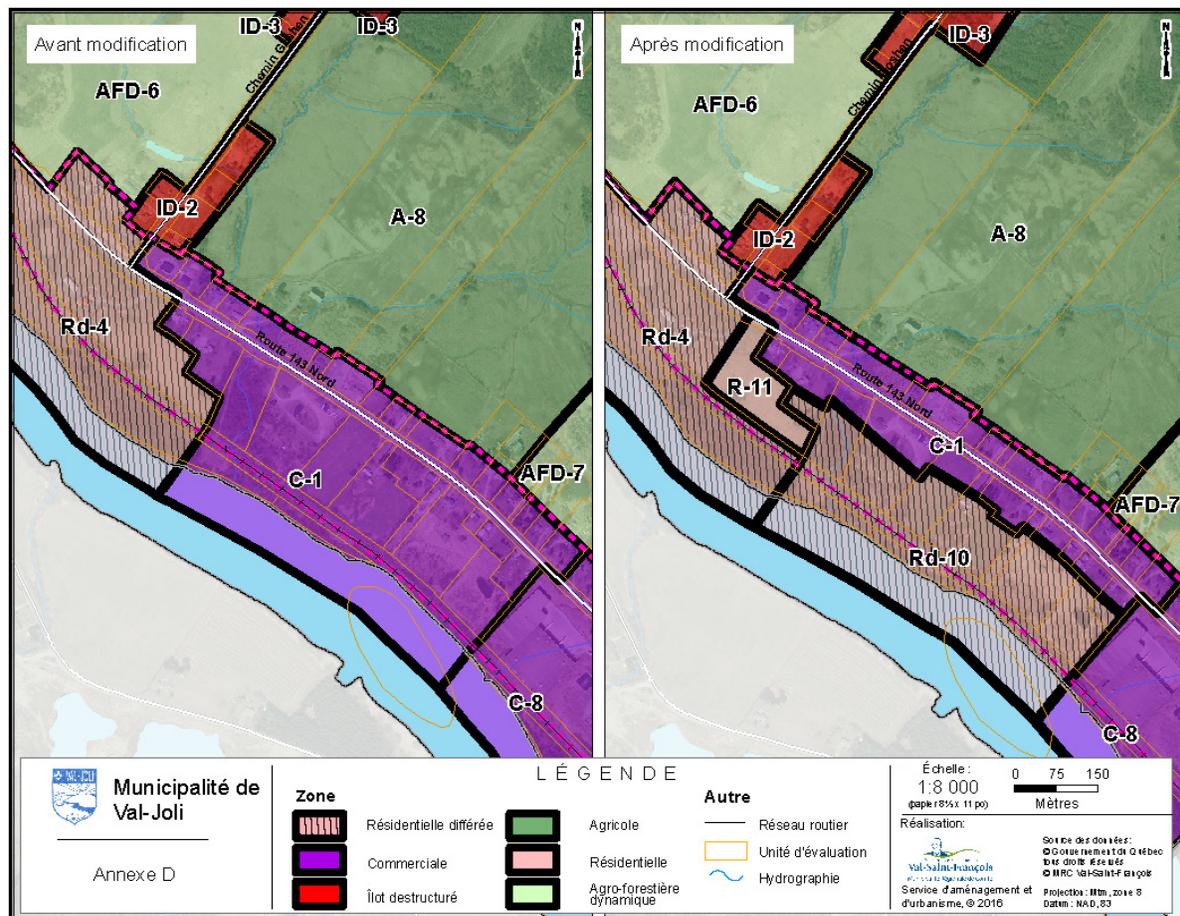
#### Article 5

Le plan de zonage # 6-0800-Z faisant partie intégrante du règlement de zonage # 2004-6 est modifié par la création de la zone R-11 à partir d'une partie de la zone Rd-4 tel que montré ci-dessous.



### Article 6

Le plan de zonage # 6-0800-Z faisant partie intégrante du règlement de zonage # 2004-6 est modifié par la création de la zone Rd-10 à même une partie de la zone C-1 tel que montré ci-dessous.



### Article 7

L'article 5.7e du règlement de zonage 2004-6 concernant les usages, constructions et normes d'implantation par zone de type commercial est modifié par l'ajout, dans la colonne « C-10 », vis-à-vis la ligne correspondant aux habitations unifamiliales en rangée, d'un « X » afin de permettre cet usage dans la zone C-10.

### **Article 8**

L'article 5.7e du règlement de zonage 2004-6 concernant les usages, constructions et normes d'implantation par zone de type commercial est modifié par l'ajout d'un « X » au croisement de la ligne correspondant à l'usage « habitations unifamiliales jumelées » et des colonnes correspondant aux zones commerciales C-1 à C-10 afin de permettre cet usage dans les zones C-1 à C-10.

### **Article 9**

L'article 5.7h du règlement de zonage 2004-6 concernant les usages, constructions et normes d'implantation par zone de type résidentiel est modifié par l'ajout d'un « X » au croisement de la ligne correspondant à l'usage « habitations unifamiliales jumelées » et des colonnes correspondant aux zones résidentielles R-1 à R-5 afin de permettre cet usage dans les zones R-1 à R-5.

### **Article 10**

L'article 5.7h du règlement de zonage 2004-6 concernant les usages, constructions et normes d'implantation par zone de type résidentiel est modifié par l'ajout d'une nouvelle colonne correspondant à la zone « Rd-10 » à la suite de la colonne « Rd-9 » en autorisant les mêmes usages permis, normes d'implantations et dimensions que la zone Rd-9.

### **Article 11**

L'article 5.7h du règlement de zonage 2004-6 concernant les usages, constructions et normes d'implantation par zone de type résidentiel est modifié par l'ajout d'une nouvelle colonne correspondant à la zone « R-11 » à la suite de la colonne « R-10 » en autorisant les usages permis, normes d'implantations et dimensions suivants :

(voir grilles des usages et zones page suivante)

#### **h) Zones résidentielles R** Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	
		<b>R-11</b>
<b>4.2</b>	<b>GROUPE RÉSIDENTIEL</b>	

Réf.	Classes d'usages autorisées	
		<b>R-11</b>
A.1	Habitations unifamiliales isolées <sup>(7)</sup>	
A.2	Habitations unifamiliales jumelées	
A.3	Habitations unifamiliales en rangée	

Réf.	Classes d'usages autorisées	
		<b>R-11</b>
B.1	Habitations bifamiliales isolées	
B.2	Habitations bifamiliales jumelées	
B.3	Habitations bifamiliales en rangée	
C.1	Habitations multifamiliales isolées	X
C.2	Habitations multifamiliales jumelées	X
C.3	Habitations multifamiliales en rangée	X
D	Maisons mobiles	
<b>4.3</b>	<b>GROUPE COMMERCIAL</b>	
A	Bureaux	
A.1	Bureaux d'affaires	
A.2	Bureaux de professionnels	
A.3	Bureaux intégrés à l'habitation	
B	Services	
B.1	Services personnels / Soins non médicaux	
B.2	Services financiers	
B.3	Garderies / Écoles privées	
B.4	Services funéraires	
B.5	Services soins médicaux de la personne	
B.6	Services de soins pour animaux	
B.7	Services intégrés à l'habitation	
C	Établissements hébergement / restauration	
C.1	Établissements de court séjour	
C.2	Établissements de restauration intérieurs	
C.3	Établissements de restauration extérieurs	
D	Vente au détail	
D.1	Magasins d'alimentation	
D.2	Autres établissements de vente au détail	
D.3	Vente au détail de produits de la ferme	
E	Établissements axés sur l'auto	
F	Établissements axés sur la construction	
F.1	Entrepreneurs en construction	
F.2	Entrepreneurs excavation / voirie	
G	Établissements de récréation	
G.1	Salles de spectacle	
G.2	Activités intérieures à caractère commercial	
G.3	Activités extérieures à caractère commercial	
G.4	Activités extensives reliées à l'eau	
H	Commerces liés aux exploitations agricoles	

Réf.	Classes d'usages autorisées	
		<b>R-11</b>
<b>4.5</b>	<b>GROUPE AGRICOLE</b>	
A	Culture du sol	
B	Élevage d'animaux	
C	Production industrielle	
<b>4.6</b>	<b>GROUPE INDUSTRIEL</b>	
A	Industries de classe A	
B	Industries de classe B	
C	Industries de classe C	
D	Activités d'extraction	
E	Activités industrielles de récupération	
F	Activités industrielles artisanales	
<b>Usages spécifiquement autorisés</b>		
	Auberge	
	Boutique d'artisanat	
	Cabane à sucre	
	Dépanneur	
	Gîte touristique	
	Serres et pépinières commerciales	
	Sylviculture / Exploitation d'érablière	
	Terrain de camping	
	Usage accessoire	X
	Mini-entrepôt	
<b>Constructions spécifiquement autorisées</b>		
	Bâtiment accessoire	X
	Kiosque de vente de produits de la ferme <sup>(1)</sup>	
	Logement intergénérationnel	

#### Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	
		<b>R-11</b>
<b>4.4</b>	<b>GROUPE COMMUNAUTAIRE</b>	
A	Établissements religieux	
B	Établissements d'enseignement	
C	Institutions	
D	Services administratifs publics	
D.1	Services administratifs gouvernementaux	
D.2	Services de protection	
D.3	Services de voirie	
E	Services récréatifs publics	
F	Équipements culturels	
G	Parcs, espaces verts, terrains de jeux	X
H	Cimetières	

## Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones
	<b>R-11</b>
Marge de recul avant minimale :	
• bâtiment principal <sup>(8)</sup>	7,5
• bâtiment accessoire <sup>(8)</sup>	7,5
Marge de recul arrière minimale :	
• bâtiment principal	6
• bâtiment accessoire <sup>(2)</sup>	1,5
Marge de recul latérale minimale :	
• bâtiment principal	
- tout bâtiment	2
- bâtiment isolé	N/A
- bâtiment jumelé	N/A
- bâtiment en rangée	N/A
- habitation multifamiliale	N/A
• bâtiment accessoire <sup>(2)</sup>	1,5
Somme minimale des marges de recul latérales	
• bâtiment principal	
- tout bâtiment	6
- bâtiment isolé	N/A
- bâtiment jumelé	N/A
- bâtiment en rangée	N/A
- habitation multifamiliale	N/A
Distance minimale d'un lac / cours d'eau	
• bâtiment principal	PR
Nombre d'étages du bâtiment principal	
• minimum	1
• maximal	4
Pourcentage maximal d'occupation du sol	
• Bâtiment principal	50
• Bâtiment accessoire	10

### **Notes :**

Toutes les distances sont en mètres.

- : Aucune norme.

rives

*N/A : Non applicable*

*HB : Égale à la hauteur du bâtiment*

*2HB : Égale à deux fois la hauteur du bâtiment*

*PL : 25 % de la profondeur du lot*

*PR : Voir les normes de protection des*

### **Article 12**

L'article 5.7e du règlement de zonage 2004-6 concernant les usages, constructions et normes d'implantation par zone de type commercial est modifié par l'ajout d'un « X » au croisement de la colonne correspondant à la zone C-9 et de la ligne correspondant à l'usage « établissements axés sur l'auto » de manière à autoriser cet usage dans la zone C-9.

### **Article 13**

L'article 5.7h du règlement de zonage 2004-6 concernant les usages, constructions et normes d'implantation par zone de type résidentiel est modifié par l'ajout d'un « X » au croisement de la colonne correspondant à la zone R-4 et de la ligne correspondant à l'usage « activités industrielles artisanales » de manière à autoriser cet usage dans la zone R-4.

#### **Article 14**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

---

Rolland Camiré  
Maire

---

France L. Maurice  
Directrice gén. et secrétaire-trésorière par intérim

#### **2016-07-124 8.3 2016-12 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2013-4 ENTENTE ENTREPRENEUR**

**ATTENDU que** la municipalité de Val-Joli possède déjà une réglementation portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

**ATTENDU que** les dispositions prévues aux articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1) permet aux municipalités d'assujettir la délivrance d'un permis de lotissement, d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation, à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly  
Appuyé par le conseiller Raymond Côté  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter par la présente le PREMIER projet de règlement numéro 2016-12 conformément à l'article 128 de la Loi.

#### **8.4 2016-11 – ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COUR D'EAU ST-GABRIEL**

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une autre séance.

#### **8.5 2016-08 AVIS DE MOTION POUR AUGMENTER LES SOMMES IMPUTÉES AU FOND DE ROULEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 238 ET 2000-7.**

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une autre séance

#### **8.6 2016-09 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPAPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL.**

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une autre séance

#### **2016-07-125 8.7 2016-13 AVIS DE MOTION POUR L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-2 CONCERNANT LES FEUX À CIEL**

## **OUVERT (RÉGULARISATION DE LA RÉOLUTION ANTÉRIEURE NUMÉRO 2015-04-045)**

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Perron

Que lors de la séance régulière du mois d'août, les membres du conseil adopteront le règlement 2016-13 pour abroger le règlement numéro 2000-2 concernant les feux à ciel ouvert et de régulariser la résolution antérieure numéro 2015-04-045). En vertu de l'article 454 du Code municipal du Québec qui stipule que « l'abrogation ou la modification d'un règlement ne peut avoir lieu que par un autre règlement. ».

Tous les membres du conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

### **9. ADMINISTRATION**

#### **2016-07-126 9.1 FERMETURE PERIODE VACANCES DE LA CONSTRUCTION 2016**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Raymond Côté  
Et résolu à l'unanimité

Que le bureau municipal soit fermé pour la période des vacances de la construction du 24 juillet au 6 août 2016 et ce en conformité avec la politique du gestionnaire en vigueur.

### **10. LOISIRS**

#### **2016-07-127 10.1 ENTÉRINER LE CONTRAT POUR LE RESPONSABLE LA CANTINE DU TERRAIN DE BALLE ET AIDE FINANCIÈRE DE DÉPART.**

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté  
Appuyé par la conseillère Josiane Perron  
Et résolu à l'unanimité

D'entériner la décision prise par le comité de loisirs pour que Madame Mélissa Loiselle s'occupe du service de cantine pour la saison 2016 et qu'une aide financière de départ de 100\$ lui soit accordée pour des achats nécessaires.

De plus, les conseillers responsables du Comité des Loisirs soient autorisés à signer une entente avec Madame Loiselle et ce pour et au nom de la Municipalité de Val-Joli

### **11. URBANISME**

#### **11.1 RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE**

La directrice générale résume les activités de l'inspectrice en bâtiment et environnement pour le mois de juin 2016.

	2015	2016
Nombre de permis pour juin	36	18

Valeur	1 605 300\$	370 550\$
Nouvelle construction de maison	5	1
Permis de lotissement	0	0

### **11.2 SUIVI DOSSIER BÂTISSE DE PATINOIRE : AGRANDISSEMENT PROPOSÉ**

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une autre séance.

### **2016-07-128 11.3 CPTAQ POUR 815, ROUTE 143**

**ATTENDU QUE** Le potentiel des sols de l'endroit est identifié comme 3-7 F / 3-3FT ce qui indique un faible potentiel pour la culture.

**ATTENDU QUE** Il y a un ruisseau présent sur le terrain visé par la demande.

**ATTENDU QUE** Le périmètre d'urbanisation se trouve à proximité du terrain visé par la demande.

**ATTENDU QUE** Le bâtiment agricole qui se trouve à proximité est abandonné.

**ATTENDU QUE** La maison est déjà implantée et que la propriétaire ne vit pas de l'agriculture.

**ATTENDU QUE** La municipalité ne peut augmenter son périmètre urbain le long de la route 143 pour offrir des propriétés supplémentaires avec un coût et un terrain plus abordable.

**ATTENDU QUE** Toutes les infrastructures reliées à la maison (installations septiques et puits sont déjà présents).

**ATTENDU QUE** Les lots voisins sont, soit déjà occupés par un cultivateur, soit ils sont trop petits pour permettre l'exploitation agricole.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
Appuyé par la conseillère Josiane Perron  
Et résolu à la majorité des membres présents

De recommander la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ.

### **AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR avec le consentement des membres du conseil présents**

### **2016-07-129 11.4 CHANGEMENT D'USAGE POUR LE 621 ROUTE 143**

**ATTENDU QUE** Le CCU n'a remis aucune recommandation écrite au conseil municipal de Val-Joli;

**ATTENDU QUE** Le demandeur n'est pas encore propriétaire des lieux;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly  
Appuyé par le conseiller Gilles Perron  
Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

De ne pas procéder au changement d'usage pour le 621, route 143.

## **12. VOIRIE**

Aucun point ne fait l'objet de discussion et de décision.

## **13. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS**

### **13.1 TROTTOIR ENTRÉE AVANT HÔTEL DE VILLE**

Ce point de l'ordre du jour est reporté, afin d'obtenir plus d'informations concernant les travaux et les coûts pour le trottoir d'entrée avant de l'Hôtel de ville.

### **2016-07-130 13.2 FABRICATION ET INSTALLATION POUR MÂTS DE DRAPEAUX ET DRAPEAU LOGO**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par la conseillère Josiane Perron  
Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Val-Joli autorise le responsable des travaux publics à remplacer par fabrication et installation de mâts pour les drapeaux en façade du bureau municipal. De plus, il autorise la confection et l'achat de drapeau au logo de la municipalité pour l'installation en façade, de même que l'installation déjà en place soit enlevée en temps opportun.

### **2016-07-131 13.3 REPONSE À LA MRC-IMPLANTATION BACS BRUNS**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par la conseillère Josiane Perron  
Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Val-Joli informe la MRC du Val-Saint-François qu'elle préfère attendre la fin du présent contrat pour les matières résiduelles avant de procéder à l'implantation de bacs bruns (compostage).

## **14. RAPPORT DES COMITÉS**

Les conseillers et le maire font un résumé des points importants de chacun des comités de la municipalité.

1. Régie Incendie
2. Loisirs
3. Environnement
4. Trans-Appel
5. Urbanisme
6. Mairie

## **15. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions et commentaires sont soulevés concernant les points suivants :

M. Laurent Tremblay

- S'informe des changements apportés aux permis de feu.

M. Philippe Laplante

- S'informe de l'entretien de la route verte pour cyclistes de la MRC dans le rang 9, concernant le passage de la niveleuse (gratte vs dents).

M. Alain Béliveau

- S'informe du nom du préfet de la MRC, et de comment faire pour changer un règlement d'urbanisme de la MRC.
- Mentionne aux membres du conseil son mécontentement.

M. Laurent Tremblay

- Mentionne que la municipalité de Racine ne s'est pas conformée à la MRC sur 4 articles de règlement général.
- Monsieur le conseiller Gilles Perron lui mentionne qu'un règlement général est différent des règles à suivre pour un règlement d'urbanisme : un règlement général est d'ordre municipal, tandis qu'un règlement d'urbanisme, lui, relève de la MRC.

## **2016-07-132 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly

De lever cette séance à 21 heures 20 minutes

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi, le 1<sup>er</sup> août 2016 à 20h00.

Proposition adoptée

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré  
Maire

\_\_\_\_\_  
Line D. Letendre  
Secrétaire adjointe

### **RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS**

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalent à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Signé à Val-Joli en date du \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré, maire